

5 MAI 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 mai 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND

ONIL COUTURE

RÉAL BRUNELLE

SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur **ALAIN CHÉNIER**.

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** était absente de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-05-242 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-05-243 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 28 avril 2008

5 MAI 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2008-05-244 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2008
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2008
- 2008-05-245 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 22 avril 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone C04-441 à même la totalité de la zone C04-481
- 2008-05-246 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-44-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone C04-441 à même la totalité de la zone C04-481
- 2008-05-247 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-44-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone C04-441 à même la totalité de la zone C04-481 (Badouillard rue Shefford)
- A.M. 5.4 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six étages
- 2008-05-248 5.5 Dispense de lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-45-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six étages
- 2008-05-249 5.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-45-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six étages

5 MAI 2008

A.M. 5.7 Avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la division de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004

2008-05-250 5.8 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 950-2008 intitulé : Règlement concernant la division de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

2008-05-251 7.1.1 Renouvellement du contrat du bail de location du compteur postal

2008-05-252 7.1.2 Entretien du réseau local de fibres optiques

N.M. 7.1.3 Dépôt du rapport financier 2007

N.M. 7.1.4 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2008

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

2008-05-253 7.3.1 Achat d'un terrain et d'une servitude pour la bibliothèque municipale et scolaire

2008-05-254 7.3.2 Appui d'une demande adressée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec par Huard Excavation Inc., lot 2 928 590 situé au 1100 chemin d'Adamsville

2008-05-255 7.3.3 Demande adressée au Ministère des transports du Québec pour l'ouverture de la rue de l'Émeraude afin de desservir la Maison Au Diapason

2008-05-256 7.3.4 Signature d'un protocole d'entente avec la Société Immobilière GGB Limitée

2008-05-257 7.3.5 Signature d'une entente avec le Ministère du transport du Québec relativement à la gestion des ponts

2008-05-258 7.3.6 Mandat d'étude à l'UQAM concernant les apports en nutriments des différents tributaires du Lac Bromont pour l'année 2008

5 MAI 2008

2008-05-259 7.3.7 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement existant de la résidence dans la bande riveraine d'un cours d'eau, sur une superficie d'environ 0,8 m² conditionnelle à la naturalisation de la bande riveraine sur le terrain concerné (62, rue d'Iberville)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2008-05-260 7.5.1 Contribution financière à l'organisme Mondial du Vélo.com

2008-05-261 7.5.2 Contribution financière de la Ville de Bromont à l'organisme la Société d'Agriculture du Comté de Shefford

2008-05-262 7.5.3 Fête de Quartier organisée par Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.

2008-05-263 7.5.4 Troisième campagne de promotion de la Fête des voisins le 7 juin 2008

2008-05-264 7.5.5 Théâtre d'été : présence d'un chien acteur

2008-05-265 7.5.6 Échange de services avec SCE Électrique inc.

2008-05-266 7.5.7 Dépôt d'un projet dans le cadre des Laboratoires Ruraux

2008-05-267 7.5.8 Embauche d'un expert pour le projet à déposer dans le cadre des Laboratoires Ruraux

2008-05-268 7.5.9 Banque de photographies professionnelles des événements et lieux touristiques de la Ville de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-05-269 7.6.1 Tenue de l'événement Le Mondial Cyclotour le 24 août 2008

2008-05-270 7.6.2 Achat d'une remorque radar pour le Service de police

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-05-271 7.7.1 Désignation d'une personne physique pour voter au nom de la Ville de Bromont

2008-05-272 7.7.2 Question référendaire pour le référendum consultatif du 8 juin 2008

2008-05-273 7.7.3 Renouvellement de l'entente avec la Société de développement économique de Bromont

5 MAI 2008

2008-05-274	7.7.4	Offre formelle à la Commission Scolaire du Val-des-Cerfs
	8.	<u>DIVERS</u>
2008-05-275	8.1	Publicité de la Ville de Bromont dans le cahier spécial de la Voix de l'Est (édition du 15 mai 2008)
2008-05-276	8.2	Autorisation pour un droit de chasse dans le Parc Industriel
N.M.	8.3	Demande d'appui du plan directeur du bassin versant du Lac Waterloo
	9.	<u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>
2008-05-277	9.1	Rémunération du personnel électoral et référendaire pour la Ville de Bromont
2008-05-278	9.2	Lettres d'entente entre la Ville de Bromont et le syndicat des employés municipaux (CSN) concernant l'horaire d'été des cols bleus de l'aréna, l'horaire de repas des préposés aux télécommunications
N.M.	9.3	Salaire accordé aux pompiers volontaires pour le travail de bureau et les tâches administratives
2008-05-279	9.4	Embauche de quatre (4) pompiers à temps partiel
N.M.	9.5	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	10.	<u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	10.1	Dépôt des appuis à la Ville de Bromont relativement à la demande de changement de MRC (en liasse)
N.M.	10.2	Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska
N.M.	10.3	Dépôt de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier Ferme R.S. Choinière
N.M.	10.4	Dépôt de demandes de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Restaurant LINTHIP, Érablière la Grillade inc. et Restaurant l'Étrier

5 MAI 2008

- 11. VARIA**
- N.M. 11.1 Dépôt d'une pétition pour une demande d'asphaltage de la rue du Forgeron
- N.M. 11.2 Dépôt d'une pétition contre le projet d'infrastructure du Domaine André
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2008-05-280 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-05-242

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 5 mai 2008 avec les modifications suivante :

Les sujets 8.3 et 9.3 sont reportés à une séance subséquente ;

Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 11.1 Dépôt d'une pétition pour une demande d'asphaltage de la rue du Forgeron ;
- 11.2 Dépôt d'une pétition contre le projet d'infrastructure du Domaine André.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-243

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 28 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 28 avril 2008.

ADOPTÉ

2008-05-244

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AVRIL 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2008 au montant de **UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS ET NEUF CENTS (1 565 420,09 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AVRIL 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2008. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2008 se chiffre à **HUIT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-DEUX MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (8 752 225 \$)**.

ADOPTÉ

2008-05-245

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
22 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 22 avril 2008.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-441 À MÊME LA
TOTALITÉ DE LA ZONE C04-481**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone C04-441 à même la totalité de la zone C04-481.

5 MAI 2008

2008-05-246

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-44-2008
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE C04-441 À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE C04-481**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et le règlement numéro 876-44-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-441 À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE C04-481.

ADOPTÉ

2008-05-247

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-44-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-441 À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE C04-481 (BADOUILLARD RUE SHEFFORD)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-05-246 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-44-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2008

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-44-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-441 À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE C04-481 (BADOUILLARD RUE SHEFFORD).

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX ÉTAGES

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six étages.

2008-05-248

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-45-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX ÉTAGES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

5 MAI 2008

**APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et le règlement numéro 876-45-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX ÉTAGES.

ADOPTÉ

2008-05-249

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-45-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX ÉTAGES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2008-05-248 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-45-2008 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-45-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX ÉTAGES.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS
ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-
2004**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement concernant la division de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 881-2004.

2008-05-250

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 950-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LA
DIVISION DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 950-2008 intitulé : RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881-2004.

ADOPTÉ

2008-05-251

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU BAIL DE LOCATION DU
COMPTEUR POSTAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait l'acquisition d'une machine postale en juin 2002;

5 MAI 2008

ATTENUÉ QUE cet équipement nécessite la location d'un panneau de contrôle afin d'être opérationnel;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de location-bail avec la firme Pitney Bowes pour la période du 1 septembre 2007 au 31 août 2010 pour la somme de **MILLE NEUF CENT SIX DOLLARS ET VINGT CENTS (1 906,20 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser le trésorier à signer le contrat de location-bail pour et au nom de la Ville de Bromont.

QUE les sommes payables pour les années 2009 et 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉ

2008-05-252

ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL DE FIBRES OPTIQUES

ATTENDU QUE la M.R.C. de la Haute-Yamaska a fait parvenir le 24 avril 2008 une facture pour les coûts d'entretien du réseau local de fibres optiques pour les années 2006 et 2007;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires au paiement de cette facture n'ont pas été prévues lors de la préparation budgétaire 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer à la M.R.C. de la Haute-Yamaska les frais d'entretien du réseau local de fibres optiques pour les années 2006 et 2007 au montant de **SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (6 598,44 \$)**.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier 2007.

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS AU
31 MARS 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2008.

2008-05-253

**ACHAT D'UN TERRAIN ET D'UNE SERVITUDE POUR LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la Commission scolaire du Val des Cerfs ont convenu de procéder à des transactions pour mener à terme le projet de Bibliothèque municipale et scolaire, projet déjà réalisé ;

ATTENDU QU'il a été convenu administrativement que la Ville de Bromont se devait de procéder à l'acquisition d'un terrain de 17 m² ainsi que d'une servitude de passage et d'aménagement d'un trottoir au coût de UN DOLLAR (1 \$) ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte notarié préparé par Me David F. Ménard ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte notarié visant l'acquisition du lot 4 039 511 ainsi que pour la servitude du trottoir menant à la verrière sur le terrain de l'école de la Chantignole.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-254

**APPUI D'UNE DEMANDE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE LA
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR
HUARD EXCAVATION INC., LOT 2 928 590 SITUÉ AU 1100 CHEMIN
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est propriétaire d'un immeuble portant le numéro civique 1100, chemin d'Adamsville (lot 2 928 590 du cadastre rénové du Québec) ci-après désigné comme l'immeuble;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est situé en totalité à l'intérieur des territoires agricoles protégés assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion est un employé salarié de « Huard Excavation Inc »;

ATTENDU QUE l'on retrouve deux (2) résidences d'habitations unifamiliales à environ 350 mètres du site d'extraction (immeubles contiguës à l'immeuble concerné);

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion (propriétaire) et « Huard Excavation Inc » exécutent des travaux de prélèvement du socle rocheux sur l'immeuble concerné depuis les années 1987;

ATTENDU QU'une partie des surplus d'excavation et de terre arable provenant du site des travaux de la compagnie « Hyundai », immeuble contiguë situé à l'« Est » du lot 2 928 590 (100, boulevard de l'Aéroport) est entreposé sur l'immeuble concerné;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est situé dans la zone A05-505 et que l'exploitation d'une carrière ne fait pas partie des usages autorisés à la grille des usages et normes de la zone A05-505 du règlement de zonage 876-2003;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pour objectif de limiter les exploitations de carrière et de sablière ainsi que de limiter les activités reliées à celles-ci aux zones établies au plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a émis un avis d'infraction à l'effet de l'exécution de travaux non agricoles sans autorisation en 2003 relativement à l'immeuble concerné;

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion (propriétaire) et « Huard Excavation Inc » ont présenté une demande d'autorisation en 2003 pour le prélèvement d'un socle rocheux présent à effleurement du sol, ainsi que pour le remblai du site excavé avec les surplus de terre présent et ce, afin de rendre les lieux aptes à la culture et que cette demande a résulté en l'émission d'une autorisation valide pour une période de 2 ans en date du 24 février 2004 (décision 333791);

ATTENDU QUE « Huard Excavation Inc » n'a pas respecté les délais prescrits et des avis en ce sens ont été émis par la Ville et la CPTAQ;

5 MAI 2008

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion (propriétaire) et « Huard Excavation Inc » ont présenté dans un premier temps (février 2006), une demande pour le prolongement des travaux sur une période de 5 ans, ce qui n'a pas été appuyé par le Conseil (résolution 2006-04-179) et la MRC de la Haute-Yamaska (résolution 2006-06-225);

ATTENDU QUE Monsieur Mario Dion (propriétaire), « Huard Excavation Inc » par l'intermédiaire de leur mandataire, Monsieur Sylvain Goyette, agronome, ont présenté une demande amendée afin de compléter l'exploitation du site en procédant à l'élimination de la falaise rocheuse créée par les travaux antérieurs et en adoucissant les pentes rocheuses, tout en complétant l'ensemble par un remblai de matériel permettant la mise en culture de l'emplacement de la demande qui a été appuyée par le Conseil (résolution 2006-09-487) et la MRC de la Haute-Yamaska (résolution 2006-11-396) conditionnellement à ce que les travaux soient complétés pour le 1^{er} septembre 2007;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} septembre 2007, Monsieur Mario Dion (propriétaire), et « Huard Excavation Inc » sont en défaut pour ne pas avoir respecté les conditions visant à mettre fin aux activités d'extraction et aux travaux de remblais requis pour adoucir les pentes et remettre l'emplacement à des usages agricoles;

ATTENDU QU'en date du 17 août 2007 et du 1^{er} février 2008 (dossier amendé), Monsieur Mario Dion (propriétaire) et « Huard Excavation Inc » par l'intermédiaire de leur mandataire, « Chabot, Pomerleau & Associés », ont déposé une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole pour l'extraction de roc sur une superficie d'environ 1,5 ha avec des occupations non agricoles, sur une superficie non déterminée pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QU'en date du 20 septembre 2007, dans le cadre de l'analyse de la demande du 17 août 2007, une visite de l'immeuble concerné par Monsieur Bernard Boileau, technicien chef inspecteur de la Ville de Bromont, a permis de constater que les requérants étaient en défaut en référence aux résolutions no. 2006-09-487 du Conseil et no. 2006-11-396 de la MRC de la Haute-Yamaska ainsi qu'en référence à la décision no. 348 440 du 19 décembre 2006 de la CPTAQ;

ATTENDU QU'en date du 20 septembre 2007, lors de la visite de l'immeuble concerné, il fut constaté que des opérations non agricoles (activités de carrière) se déroulaient hors du site visé par la demande soit sur deux autres emplacements ;

ATTENDU QUE l'un de ces emplacements est situé en zone blanche sur une propriété voisine et contiguë qui ne fait pas partie de l'immeuble concerné ;

ATTENDU QUE l'avis préliminaire du 17 mars 2008 remis au mandataire de « Huard Excavation Inc » démontrait la non recevabilité de la demande telle que présentée et recommandait le non appui de celle-ci;

5 MAI 2008

ATTENDU QUE suite à l'avis préliminaire du 17 mars 2008, des rencontres ont été réalisées entre le mandataire, le requérant et les officiers municipaux, le requérant par l'intermédiaire de son mandataire a modifié l'objet et les conditions de la demande du 17 août 2007 et ce, en vue de permettre la fin des opérations et la remise en état des lieux dans les meilleurs délais et conditions possibles ;

ATTENDU QUE l'on retrouve une exploitation d'élevage (bovins) à environ 500 mètres au « Nord-Ouest » du site d'extraction;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles est présentée par « Huard Excavation Inc », entreprise en travaux d'excavation et de terrassement;

ATTENDU QU'au 1^{er} septembre 2007, le propriétaire (Monsieur Mario Dion) et le requérant (Huard Excavation Inc) sont en défaut de n'avoir pas respecté leurs engagements de mettre fin aux travaux d'extraction et que les escarpements ne sont pas reprofilés en référence aux décisions de la Commission # 333 791 et 348 440;

ATTENDU QUE le propriétaire (Monsieur Mario Dion) et le requérant (Huard Excavation Inc) ont reçu un avis de défaut de la CPTAQ visant le non respect de l'autorisation accordée par la CPTAQ (décisions # 333 791 et 348 440);

ATTENDU QUE la demande vise une extension des décisions antérieures de la Commission (nos. 333 791 et 348 440) afin d'obtenir l'autorisation de poursuivre des travaux d'extraction de roc friable sur une superficie additionnelle de 0,9 ha, tout en autorisant les travaux requis pour combler les excavations découlant des opérations d'extraction et au reprofilage du site dans le but de permettre la mise en culture de cette partie de la propriété tout en assurant l'intégration du site aux conditions géographique et visuelle environnant;

ATTENDU QUE la demande inclut l'autorisation de procéder à la restauration d'une parcelle de la propriété visée par le remblai des surplus d'excavation provenant de la construction de l'usine Hyundai de 1986 qui s'étend sur une superficie d'environ 2,1 ha;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise une durée de 2 ans à partir de la réception des certificats d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux d'extraction sont limités qu'à l'extraction du roc friable sans être inférieur à la côte altimétrique de 130,0 m et que l'emploi d'explosif n'est pas autorisé;

ATTENDU QUE le matériel extrait devra être transporté hors du site de façon quotidienne;

ATTENDU QUE toutes autres opérations de carrière ne sera pas tolérées sauf exception les travaux visant la préparation du sol de remblai visant à combler et restaurer le site d'extraction ainsi que les travaux visant le prélèvements du sol

5 MAI 2008

de remblai et la restauration du site d'entreposage des surplus de déblai provenant de la construction de l'usine « Hyundai » de 1986 et s'étendant sur une superficie d'environ 2,1 ha;

ATTENDU QUE le requérant s'engage à procéder aux travaux de restauration du site localisé au « sud » d'une grange abandonnée (voir plan de site daté du 14 mars 2008) sur lequel ont effectué des opérations de carrière non autorisées en 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande du requérant « Huard Excavation Inc » et du propriétaire Monsieur Mario Dion visant à autoriser les travaux de prélèvement du socle rocheux telle que présentée sous les conditions suivantes :

1. Extraction du roc friable seulement (sans utilisation d'explosif) sur une superficie de 0,9 ha (tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Chabot, Pomerleau & Associés du 14 mars 2008) et ce, jusqu'à une profondeur maximale ne dépassant pas la côte d'élévation altimétrique de 130 m;
2. Que la superficie à être réaménagée etensemencée découlant de l'autorisation de la Commission no. 348 440 soit complétée pour la fin juillet 2008;
3. Que les travaux d'extraction soient exécutés à plus de 10 m d'une ligne de lot;
4. Restauration et mise en culture ou en plantation du site situé au « sud » de la grange abandonnée (tel qu'indiqué au plan préparé par la firme Chabot, Pomerleau & Associés du 14 mars 2008);
5. Restauration et mise en culture ou en plantation du site de 2,1 ha (incluant la stabilisation et la revégétation des rives du ruisseau sur une profondeur d'au moins 10 m de chaque côté de ce dernier;
6. Que la pente des remblais permette la mise en culture et l'exercice des travaux oratoires et ce, sans être inférieur à 1 dans 3;
7. Que les travaux d'extraction soient complétés dans un délai de deux (2) ans à partir de l'émission des permis de la Ville et du Ministère et la restauration des sites, la mise en culture ou en plantation soient complétés dans les 6 mois suivant la fin des travaux d'extraction;
8. Qu'au terme des deux ans, un rapport de surveillance, accompagné de photographies et notes explicatives, établissant le respect des conditions soit remis à la municipalité;
9. Que le requérant dépose au bureau du greffe, une lettre de garantie bancaire irrévocable d'au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000.00\$) en caution de garantie valable pour une durée de trente

5 MAI 2008

(30) mois suivant la date d'émission des permis de la Ville et du Ministère et qui sera remise au requérant lors de la réception et approbation du rapport de surveillance concluant sur la fin des travaux et respect des conditions.

ADOPTÉ

2008-05-255

**DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC POUR L'OUVERTURE DE LA RUE DE L'ÉMERAUDE AFIN
DE DESSERVIR LA MAISON AU DIAPASON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir du Ministère des transports du Québec (MTQ) les permissions et autorisations requises pour construire la rue «de l'Émeraude» afin de donner un accès au terrain de la Maison au Diapason ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se porte garante du fait qu'elle pourra, en cours d'année, effectuer des travaux sur le boulevard Pierre Laporte de juridiction provinciale pour la rue de l'Émeraude, donnant accès à la Maison au Diapason, pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire cette route après la construction des services municipaux selon les normes du Ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, ingénieur et directeur de la gestion et du développement du territoire, à signer les permis requis pour la réalisation de ce projet.

QUE la présente résolution sera valide pour une période de 12 mois à compter de son adoption.

QU'une garantie d'exécution d'un montant qui sera à déterminer devra être demandée à l'entrepreneur qui réalisera les travaux au nom du Ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés à l'intérieur de l'emprise.

QUE durant ces travaux, la Ville de Bromont s'assurera de la mise en place d'une signalisation conforme aux normes sur la « Signalisation routière du Québec », et par le fait même au Code de sécurité routière.

5 MAI 2008

QUE la rue de l'Émeraude autorisée par le Ministère des Transports du Québec devra être utilisée exclusivement par la Maison au Diapason et ce tant qu'une nouvelle permission n'aura pas été obtenue par la Ville de Bromont visant le réaménagement de l'intersection rue de l'Émeraude/route Pierre Laporte.

QUE la Ville de Bromont s'engage à imposer un non accès le long de cette rue et à respecter les ententes conclues avec Madame Sylvie Laroche et Monsieur Daniel Filion à l'automne dernier, décrit dans la lettre du 28 mars 2008.

ADOPTÉ

2008-05-256

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE GGB LIMITÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit conclure d'une entente avec la Société Immobilière GGB limitée en conformité avec le règlement relatif aux ententes sur les travaux municipaux ;

ATTENDU QUE le projet a reçu toutes les approbations requises ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de l'entente à être signée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, à verser la somme de **QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (14 165,81 \$)** taxes incluses à la Société Immobilière GGB limitée.

D'autoriser la mairesse et la greffière, pour et au nom de la Ville de Bromont, à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE la durée de l'entente soit de trois (3) ans.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-257

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DU
TRANSPORT DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA GESTION DES
PONTS**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a décidé de prendre en charge la responsabilité de certains ponts sur le réseau municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente visant à établir les responsabilités de chaque partie concernant la gestion des ponts ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'entente soumise par le Ministère des Transports du Québec relativement aux ponts municipaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente relative à la responsabilité et la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

ADOPTÉ

2008-05-258

**MANDAT D'ÉTUDE À L'UQAM CONCERNANT LES APPORTS EN
NUTRIMENTS DES DIFFÉRENTS TRIBUTAIRES DU LAC BROMONT
POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait réaliser par l'UQAM, en 2007, une « Étude préliminaire des sources de nutriments en excès au Lac Bromont responsables des fleurs de cyanobactéries » ;

ATTENDU QUE pour dresser un bilan concret et représentatif des apports en nutriments, qu'il est opportun de prolonger sur plus d'une année les différents tributaires du Lac Bromont ;

ATTENDU QUE le Lac Bromont a été la cible par les années passées de bloom d'algues bleues ;

5 MAI 2008

ATTENDU QU'il est jugé prioritaire d'améliorer les connaissances techniques et scientifiques au niveau des cyanobactéries et des facteurs contributifs à leur présence afin d'un jour pouvoir envisager mettre un terme à leur présence au Lac Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire appuyer l'UQAM dans la demande de subvention qu'ils ont présentée en partenariat avec l'UdeM auprès du Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur de la gestion et du développement du territoire à convenir d'un protocole d'entente avec l'UQAM et si requis, avec l'ACBVLB, visant le suivi des tributaires du Lac Bromont et ce, pour les mois de mai 2008 à avril 2009.

QUE le montant maximum investi par la Ville de Bromont dans cette étude sera de **VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOLLARS (20 560\$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le trésorier à financer ce montant à même les surplus accumulés.

D'aviser le Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs que la Ville de Bromont souhaite que le Ministère finance le projet d'étude tel que présenté par Madame Planas et ses partenaires et ce, pour les trois (3) prochaines années et que, dans cette éventualité.

QUE les sommes payables pour l'année 2009, soit le même montant qu'en 2008, seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉ

2008-05-259

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UN
EMPIÈTEMENT EXISTANT DE LA RÉSIDENCE DANS LA BANDE
RIVERAINE D'UN COURS D'EAU, SUR UNE SUPERFICIE
D'ENVIRON 0,8 M² CONDITIONNELLE À LA NATURALISATION DE
LA BANDE RIVERAINE SUR LE TERRAIN CONCERNÉ (62, RUE
D'IBERVILLE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 MAI 2008

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement existant de la résidence dans la bande riveraine d'un cours d'eau, sur une superficie d'environ 0,8 m² conditionnellement à la naturalisation de la bande riveraine sur le terrain concerné (62, rue d'Iberville).

ADOPTÉ

2008-05-260

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME MONDIAL DU VÉLO.COM

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements et activités;

ATTENDU QUE le SLCVC-T a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le versement d'une contribution financière à l'organisation le Mondial du vélo.com de DIX MILLE DOLLARS (10 000\$) incluant toutes les taxes applicables moins la somme de MILLE CENT SOIXANTE-SEPT dollars (1 167\$) représentant le deuxième paiement annuel sur trois (3) pour défrayer les panneaux publicitaires qui seront placés sur le panneau autoroutier de la Ville de Bromont sur l'autoroute 10, pour une contribution financière de **HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (8 833\$)** incluant toutes les taxes applicables.

DE mandater le directeur du SLCVC-T à signer la convention de partenariat avec le représentant du Mondial du vélo.com et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et des promoteurs pour cet événement.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-261

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
L'ORGANISME LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE
SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements et d'activités ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture, de la Vie Communautaire et du Tourisme (SLCVC-T) a procédé à l'analyse de la demande de la Société d'Agriculture du Comté de Shefford (SACS) ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière à la SACS de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables moins la somme de MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (1 167,00 \$) représentant le deuxième paiement annuel sur trois (3) pour défrayer les panneaux publicitaires qui seront placés sur le panneau autoroutier de la Ville de Bromont sur l'autoroute 10, pour une contribution financière de DIX MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (10 833\$) incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du SLCVC à signer pour et au nom de la Ville de Bromont la convention de partenariat avec le représentant de la SACS et de l'autoriser à contrôler et à évaluer la participation de la Ville et des promoteurs relativement à l'International Bromont.

ADOPTÉ

2008-05-262

**FÊTE DE QUARTIER ORGANISÉE PAR PLAGES ET LOISIRS DU
PARADIS DE BROME INC.**

ATTENDU QU'une fête gratuite et ouverte à tous les résidents du quartier du Lac Bromont sera organisée le samedi 28 juin, ou reportée au lendemain en cas de pluie, par l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc.* au Lac Bromont;

5 MAI 2008

ATTENDU QUE les responsables de la fête ont pris contact avec le SLCVC-T pour solliciter l'aide de la Ville dans le cadre du programme « Fête de quartier » pour une demande de subvention visant à les soutenir dans l'organisation de cette fête;

ATTENDU QUE le programme « Fête de quartier » a pour but de venir en aide, dans une certaine mesure, aux citoyens désirant organiser une fête gratuite et ouverte à tous;

ATTENDU QUE la fête organisée le 28 juin prochain respecte les critères d'une « Fête de quartier »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de **QUATRE CENTS DOLLARS (400\$)** à l'organisme *Plages et Loisirs du Paradis de Brome* pour soutenir l'organisation de la fête du 28 juin prochain et d'émettre gratuitement les permis nécessaires.

ADOPTÉ

2008-05-263

**TROISIÈME CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA FÊTE DES
VOISINS LE 7 JUIN 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre du Réseau québécois des Villes et Villages en santé (RQVVS);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans le cadre de ses préoccupations communautaires souhaite encourager des pratiques de bon voisinage;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a participé à la 2^e édition de l'activité tenue en 2007 qui a connu un certain succès;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'affirmer l'appui du conseil municipal à l'importance de soutenir les efforts de bon voisinage.

DE mandater l'équipe du SLCVC-T à promouvoir l'esprit de cette fête et d'en assurer la promotion.

5 MAI 2008

DE faire connaître au RQVVS l'enthousiasme qui anime le Conseil municipal de la Villes de Bromont en égard à cette activité.

ADOPTÉ

2008-05-264

THÉÂTRE D'ÉTÉ : PRÉSENCE D'UN CHIEN ACTEUR

ATTENDU l'organisation de la pièce de théâtre Le Collier au Centre culturel St-John en 2008;

ATTENDU la présence essentielle du chien « Ninja Bissonnette » pour le respect du scénario de cette pièce;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les nuisances* (art. :11.26) interdit la présence d'animaux dans les bâtiments publics;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre une dérogation à l'article 11.26 du Règlement sur les nuisances afin de permettre la présence de Ninja Bissonnette, le chien-acteur dans la pièce Le Collier, qui se déroulera cet été à Bromont.

ADOPTÉ

2008-05-265

ÉCHANGE DE SERVICES AVEC SCE ÉLECTRIQUE INC.

ATTENDU les problèmes électriques vécus lors du symposium Bromont en art en 2007;

ATTENDU la nécessité d'assurer un réseau sécuritaire lors des événements publics;

5 MAI 2008

ATTENDU les investissements importants pour acquérir et opérer un tel réseau;

ATTENDU l'offre de SCE Électrique inc. de fournir gratuitement les équipements nécessaires pour assurer une distribution électrique sécuritaire en échange de l'apposition de son logo sur la patinoire du Centre sportif et culturel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner le protocole d'entente proposé par le SLCVC-T et SCE Électrique inc..

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

ADOPTÉ

2008-05-266

**DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DES LABORATOIRES
RURAUX**

ATTENDU QUE le dépôt d'une lettre d'intention de dépôt d'un projet dans la mesure des laboratoires ruraux du ministère des Affaires culturelles et des régions par la Ville de Bromont;

ATTENDU le partenariat convenu avec le CLD de Brome-Missisquoi et de l'invitation lancée aux villes rurales de la MRC Haute-Yamaska;

ATTENDU l'intérêt de confier le projet à l'organisme Bromont collectivité ingénieuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer sans réserve l'organisme *Bromont collectivité ingénieuse*, porteur du projet « Solution WEB interactive ».

DE soutenir l'organisme une fois le projet accepté.

DE supporter l'organisme lors de la réalisation du projet, selon un cadre budgétaire adopté ultérieurement par le Conseil.

5 MAI 2008

DE signifier au ministère des Affaires municipales et des régions le grand intérêt de la Ville à poursuivre son implication dans le domaine des TIC.

ADOPTÉ

2008-05-267

**EMBAUCHE D'UN EXPERT POUR LE PROJET À DÉPOSER DANS LE
CADRE DES LABORATOIRES RURAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est associée au CLD Brome-Missisquoi pour déposer un projet dans le cadre des laboratoires ruraux;

ATTENDU QUE le CLD Brome-Missisquoi s'est engagé à défrayer une partie de la somme requise pour assurer les travaux de recherche, d'analyse et de rédaction du projet;

ATTENDU la nécessité de s'adjoindre une personne possédant l'expertise, les connaissances et un réseau approprié pour assurer le dépôt d'un document de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'honoraires ne dépassant pas **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$)**, plus les taxes applicables, à Monsieur Jean-Yves Beaudoin, services conseils inc., conditionnellement à ce que le CLD Brome-Missisquoi paie 50% de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-268

**BANQUE DE PHOTOGRAPHIES PROFESSIONNELLES DES
ÉVÉNEMENTS ET LIEUX TOURISTIQUES DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne dispose pas d'une banque de photos à haute résolution et libre de tous les droits d'auteur;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a besoin de photos pour faire la promotion de ses nombreux attraits et événements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder des crédits supplémentaires de l'ordre de **DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (2 500 \$)**, plus les taxes applicables, conformément à la soumission retenue, pour l'octroi d'un mandat relativement à une banque de photos à haute résolution.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2008-05-269

**TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LE MONDIAL CYCLOTOUR LE 24 AOÛT
2008**

ATTENDU QU'un événement de cyclisme sur route, Le Mondial/Cyclotour, est organisé le 24 août 2008 et que le départ et l'arrivée se fait à Bromont;

ATTENDU QUE la tenue de l'événement nécessite un service d'encadrement, un prêt de matériel, la fermeture d'une partie du boulevard Bromont entre les rues Sherbrooke et Champlain, entre 08h00 et 15h00, et l'émission d'un permis ;

ATTENDU QUE les Services concernés par cet événement ne s'opposent pas à la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MAI 2008

D'autoriser les Services concernés à assurer l'encadrement nécessaire, de permettre le prêt de matériel, d'autoriser la fermeture du boulevard Bromont et d'émettre les permis requis pour la tenue de l'événement, le tout sans frais pour le comité organisateur du Mondial/Cyclotour, le 24 août prochain.

ADOPTÉ

2008-05-270

ACHAT D'UNE REMORQUE RADAR POUR LE SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été obtenues suite à des recherches de prix pour l'achat d'une remorque radar avec les mêmes caractéristiques électriques et mécaniques;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes aux exigences du Service de police;

ATTENDU QUE le résultat de la recherche de prix est le suivant :

- Signalisation expert 2501, chemin des Écossais, Sherbrooke, au montant de **TREIZE MILLE CINQ DOLLARS (13 005 \$)**, excluant les taxes applicables ;
- Signel services inc. 700 Montée Monette, St-Mathieu de Laprairie, au montant de **DIX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (10 178 \$)**, excluant les taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'acquisition d'une remorque radar de la compagnie **SIGNEL SERVICES INC.** au montant de **DIX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (10 178 \$)**, plus les taxes applicables.

QUE l'acquisition de cet équipement sera payé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

5 MAI 2008

2008-05-271

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE POUR VOTER AU
NOM DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a décrété, par sa résolution adoptée le 31 mars 2008, un référendum, lequel aura lieu le 8 juin 2008 relativement à la demande de changement de MRC ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, en tant que personne morale, peut désigner une personne physique pour être inscrite sur la liste référendaire afin de représenter la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE désigner la mairesse, Madame Pauline Quinlan, née le 26 mai 1945, de citoyenneté canadienne, de sexe féminin, domiciliée au 1119 chemin Miltimore, à Bromont, J2L 2A9, comme personne afin d'être inscrite sur la liste référendaire municipale pour l'immeuble situé au 1400 route Pierre-Laporte, à Bromont, J2L 2W5.

ADOPTÉ

2008-05-272

**QUESTION RÉFÉRENDAIRE POUR LE RÉFÉRENDUM
CONSULTATIF DU 8 JUIN 2008**

ATTENDU QU'un référendum consultatif se tiendra le 8 juin 2008 relativement à la demande de changement de MRC de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE pour tenir un tel scrutin, il est nécessaire de déterminer la question référendaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule et la question référendaire soient formulés de la façon suivante :

5 MAI 2008

Préambule:

La Ville de Bromont a été créée en 1964. Elle fait naturellement partie des circonscriptions électorales fédérale et provinciale de Brome-Missisquoi. À la création des Municipalités Régionales de Comté (MRC) en 1982, Bromont a été intégrée à la MRC de la Haute-Yamaska, et ce, malgré le fait que le conseil de Ville de Bromont **était favorable à l'intégration à la MRC de Brome-Missisquoi.**

En 2006, lors de la création de la nouvelle ville de Granby, l'influence de la Ville de Bromont au sein de la MRC de la Haute-Yamaska a été considérablement réduite.

Depuis 2006, le conseil de Ville de Bromont, avec l'appui de ses citoyens et citoyennes, a entrepris des démarches pour intégrer la Ville de Bromont à la MRC Brome-Missisquoi.

La Ministre des Affaires Municipales et des Régions s'apprête maintenant à prendre une décision concernant ces changements.

Question :

Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Bromont soit rattachée à la MRC de Brome-Missisquoi? Oui ou non.

ADOPTÉ

2008-05-273

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT

ATTENDU l'entente intervenue entre la Société de développement économique de Bromont (SODEB) et la Ville de Bromont en 2002 ;

ATTENDU QUE cette entente nécessite d'être renouvelée ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la nouvelle entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter et d'entériner la nouvelle entente avec la SODEB.

5 MAI 2008

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la ville de Bromont ladite entente avec la SODEB.

ADOPTÉ

2008-05-274

OFFRE FORMELLE À LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

ATTENDU QUE des discussions sont présentement en cours avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs concernant la possibilité d'obtenir de la Ville des locaux supplémentaires pour les écoles de Bromont;

ATTENDU la recommandation de la direction générale

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la direction générale afin de finaliser les ententes avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs en ce qui concerne la fourniture de locaux de classe et de l'autoriser à signer tout document à cet effet selon les coûts recommandés et de mandater la direction générale de procéder sans délai à la planification préliminaire de locaux communautaires tel que prévu dans le plan du campus récréo-éducatif pour une somme n'excédant pas les montants prévus dans le règlement de délégation de pouvoirs.

ADOPTÉ

2008-05-275

PUBLICITÉ DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST (ÉDITION DU 15 MAI 2008)

ATTENDU QUE la Voix de l'Est publiera une édition spéciale sur Bromont le 15 mai 2008;

5 MAI 2008

ATTENDU QUE ce sont 16 000 exemplaires aux abonnés réguliers et 3035 exemplaires distribués gratuitement aux résidents de Bromont;

ATTENDU QUE cette édition rejoint 50 000 lecteurs de la grande région;

ATTENDU QUE le Technoparc Bromont vient d'obtenir le titre de technopôle;

ATTENDU QUE cette annonce revêt une grande importance pour le développement économique de Bromont dans les mois voire les années à venir;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE faire l'acquisition de la page arrière couleur au montant de **MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (1 375 \$)**, taxes en sus, afin de faire l'annonce de l'obtention de ce titre à la grande région et plus particulièrement aux citoyens de Bromont.

ADOPTÉ

2008-05-276

**AUTORISATION POUR UN DROIT DE CHASSE DANS LE PARC
INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire sécuriser et contrôler les accès aux entreprises établies dans le Parc Industriel;

ATTENDU QUE la cessation complète des activités de chasse risque d'occasionner des répercussions à moyen terme;

ATTENDU QU'une de ces répercussions probables est l'augmentation du nombre de chevreuils à l'intérieur du parc et aux abords de la piste de l'aéroport;

ATTENDU QU'il serait convenable de permettre certaines mesures visant à contrôler le nombre de chevreuils;

ATTENDU QUE nous avons retenu les services de Monsieur Gaétan Duguay l'an passé afin d'effectuer du trappage de castors et de coyotes sur certains terrains du parc industriel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

5 MAI 2008

D'autoriser Monsieur Gaétan Duguay et ses deux (2) fils à pratiquer le trappage des coyotes et des castors sur les terrains du parc industriel appartenant à la Ville de Bromont et sur les mêmes lots que l'an passé.

DE l'autoriser à chasser à l'arc ou à l'arbalète, et à la poudre noire (dans le secteur prévu à cette fin) pour une période indéterminée ou jusqu'à ce que la Ville de Bromont mette fin à cette entente.

ADOPTÉ

N.M.

**DEMANDE D'APPUI DU PLAN DIRECTEUR DU BASSIN VERSANT
DU LAC WATERLOO**

Le sujet 8.3 est reporté à une séance subséquente.

2008-05-277

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET
RÉFÉRENDIAIRE POUR LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération du personnel lors d'élections ou de référendum, incluant la formation, soit la suivante :

5 MAI 2008

TITRE	SALAIRE BVA ET BVO
PRIMO	150,00 \$
CONSTABLE	120,00 \$
PRÉSIDENT TABLE VÉRIFICATION	140,00 \$
MEMBRE TABLE VÉRIFICATION	120,00 \$
SCRUTATEUR	145,00 \$
SECRÉTAIRE	120,00 \$
RÉVISEUR BUREAU RÉVISION	15 \$/heure
SECRÉTAIRE BUREAU RÉVISION	12 \$/heure
SUBSTITUT	50% de la rémunération, selon le poste
RETOUR DÉPOUILLEMENT BVA	30,00 \$

ADOPTÉ

2008-05-278

**LETTRES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) CONCERNANT
L'HORAIRE D'ÉTÉ DES COLS BLEUS DE L'ARÉNA, L'HORAIRE DE
REPAS DES PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance desdites lettres d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul, à signer lesdites lettres d'entente.

ADOPTÉ

N.M.

**SALAIRE ACCORDÉ AUX POMPIERS VOLONTAIRES POUR LE
TRAVAIL DE BUREAU ET LES TÂCHES ADMINISTRATIVES**

Le sujet 9.3 est reporté à une séance subséquente.

5 MAI 2008

2008-05-279

EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE quatre (4) postes de pompiers volontaires étaient vacants à la caserne 2 ;

ATTENDU QUE dix (10) candidats furent rencontrés et que quatre (4) furent sélectionnés pour combler les postes vacants ;

ATTENDU QUE la formation pour pompier I (pompier débutant), commence en septembre et qu'il est préférable de former ces nouveaux pompiers en 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher à titre de pompiers à temps partiel les candidats suivants :

- Madame Mélanie Vallée ;
- Monsieur Stéphane Côté,
- Monsieur Guy Laramée ;
- Monsieur Patrick Cournoyer.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT DES APPUIS À LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À
LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE MRC (EN LIASSE)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits appuis à la Ville de Bromont relativement à la demande de changement de MRC (en liasse).

5 MAI 2008

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska.

N.M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DANS LE DOSSIER
FERME R.S. CHOINIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier Ferme R.S. Choinière.

N.M.

**DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX POUR LE RESTAURANT LINTHIP,
ÉRABLIÈRE LA GRILLADE INC. ET RESTAURANT L'ÉTRIER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des demandes de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le Restaurant Linthip, Érablière La Grillade inc. et le Restaurant L'Étrier.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR UNE DEMANDE D'ASPHALTAGE
DE LA RUE DU FORGERON**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition pour une demande d'asphaltage de la rue du Forgeron.

5 MAI 2008

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONTRE LE PROJET
D'INFRASTRUCTURE DU DOMAINE ANDRÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition contre le projet d'infrastructure du Domaine André.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur André Corriveau mentionne qu'il appuie le projet d'acquisition d'une bande de terrain adjacent à l'école Les Jeunes Explorateurs, puisque cela répond à un réel besoin.

- Monsieur Jacques Lapensée demande s'il y aura un vote par la poste pour le référendum. Ce dernier veut aussi savoir si la décision est prise concernant les nouveaux districts électoraux. Monsieur Lapensée voudrait également avoir plus de détails relativement à l'entente et l'offre faite à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

- Madame Geneviève Charest souhaite recevoir l'appui de la Ville de Bromont pour son projet à l'école Les Jeunes Explorateurs, afin qu'elle puisse transmettre sa demande au Ministre.

- Monsieur Jean-Nicolas Harel fait un suivi de sa demande concernant le manque de places dans les garderies de Bromont. Ce dernier s'enquiert également à savoir quel type de surveillance est faite sur la rue Shefford pour les camions lourds qui n'ont pas le droit de circuler.

- Monsieur Jean-Pierre McLean veut savoir ce qui va arriver suite au dépôt de la pétition du Domaine André.

- Monsieur Harel (rue Lotbinière) veut connaître les intentions du Conseil relativement au piètre état du chemin Lotbinière. Celui-ci questionne également les membres du Conseil par rapport au surplus des états financiers de 2007.

- Monsieur Thierry Maigret renchérit à l'effet que le chemin Lotbinière n'est pas sécuritaire du tout puisqu'il y ait très difficile d'y circuler autant pour les véhicules d'urgence que pour les citoyens.

- Madame Sylvie Desrochers a été mandatée pour représenter les 2 écoles bromontoises et désire remercier le Conseil pour avoir créé une ouverture avec la Commission scolaire afin de maintenir la même fréquentation dans les écoles.

5 MAI 2008

- Madame Marie-Ève Lagacé remercie les membres du Conseil pour l'appui fourni afin d'ouvrir une troisième garderie. Celle-ci mentionne également qu'elle reçoit beaucoup de commentaires positifs des parents et familles concernant l'école Les Jeunes Explorateurs.

2008-05-280

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

ALAIN CHÉNIER, MAIRE SUPPLÉANT

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE